

George R.

Appendice  
(Z)  
28 Janvier

Attendu que feu notre Père Royal, le Roi George Trois, par warrant sous Son seing et sceau royal, en date du 24<sup>e</sup> jour de Mars 1807, autorisa et ordonna de passer des Lettres Patentes sous le sceau de la Province du Bas Canada, en Amérique, constituant et nommant Thomas Amyot, Ecuyer, Secrétaire et Régistrare des archives de et dans la dite Province, pour avoir, tenir, exercer les dits offices et places et en jouir, par lui ou par député ou députés capables, à être par lui nommés et que telles Lettres Patentes furent en conséquence de suite et en due forme passées sous le sceau de la dite Province: Et attendu qu'il nous a été représenté, qu'il serait expédient que l'office de Secrétaire et Régistrare des Archives de et dans notre dite Province, fut à l'avenir rempli par un officier résidant dans le Bas-Canada susdit, et exécuter en personne les devoirs de tels offices et dans la vue qu'effet soit donné à telle fin, il a été proposé que le dit Thomas Amyot remette la Patente, en vertu de laquelle il tient le dit office, et abandonne toute prétension à icelui, et aux salaires, honoraires et émolumens y attachés: MAINTENANT SACHE'S, qu'en considération de telle remise et abandon comme susdit, Nous vous autorisons et ordonnons par le présent de faire passer sous le sceau de notre dite Province du Bas-Canada des Lettres Patentes, octroyant au dit Thomas Amyot, pour et durant le terme de sa vie naturelle, une pension annuelle de quatre cens livres, argent Sterling de la Grande-Bretagne, à être payées et payables à lui ou à son procureur, sur tous et aucun de nos revenus prélevés dans notre dite Province, et sujets à être affectés par nous, le premier paiement à être compté du jour de la date de la remise de la Patente, lui octroyant le dit office, jusqu'au 1<sup>er</sup> jour de Mai ou 1<sup>er</sup> jour de Novembre; qui pourra arriver à la remise d'icelle, et les payemens à venir à être faits semi-annuellement, le 1<sup>er</sup> jour de Mai et le 1<sup>er</sup> jour de Novembre de chaque année. Et pour ce faire, le présent sera votre Warrant.

Donné à notre Cour de St. James, le 28<sup>e</sup> jour de Janvier 1828; Dans la huitième année de Notre Règne.

Par l'ordre de Sa Majesté.

A Notre très fidèle et Bien-amié Cousin George,  
Comte Dalhousie, notre Capitaine Général et  
Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces  
du Haut-Canada et du Bas-Canada, et à notre  
Lieutenant Gouverneur ou Commandant de  
notre Province du Bas-Canada, pour le temps  
d'alors.

Signé

HENRY GOULBURN,  
MOUNT CHARLES,  
ELIOT.

Vraie Copie.

C. YORKE.

ESTIMATION de l'ARCHITECTE pour achever les bâtimens qui s'érigent maintenant pour recevoir les femmes Prisonnières, sur l'établissement de la Prison Commune de la Cité et District de Quebec, auquel il est ajouté une estimation des articles d'ameublement, &c. nécessaires à ce bâtiment, avant qu'il soit consacré aux usages auxquels on le destine, accompagné des pièces justificatives.

Montant de l'Estimation de l'Architecte des Dépenses probables pour achever les travaux encore à faire dans le bâtiment en arrière de la Prison, comme il appert par la pièce, No. 1.	£147	8	7
Montant de l'Estimation du Forgeron pour fournir cinquante Lits pliants de fer, pièce No. 2,	175	0	0
Montant pour le linge de soixante Lits, consistant en une couverture grossière, une couverture, un drap et une paille, à 28s. 9d. par chaque lit	86	5	0
Dix tables de cinq pieds de long, à 10s. chaque	5	0	0
Douze bancs, à 5s. chaque	3	0	0
Cinq jarres ou quarts à eau, à 9s. chaque	2	5	0
Cinq cuves pour laver et deux sceaux, à 3s. 9d. chaque	1	6	3
Deux grandes chaudières de fer pour laver, 15s. chaque	1	10	0
Quatre chaudrons pour l'ordinaire, à 6s. chaque	1	4	0
Seize Boîtes pour le bois de chauffage, à 15s. chaque	12	0	0
Quatre vingt dix verges grosse toile pour faire dix grandes pailles, à 10d la verge	3	15	0
Cent feuilles de fer Blanc, à 7½d. chaque	3	2	6
Cent tasses et écuelles de fer blanc, à 4d. chaque	1	13	4
Vingt chandeliers de fer, plats, à 1s. 3d. chaque	1	5	0
Pour monter des chevalets pour étendre les lits par toute la prison, recommandés par le médecin de la prison	17	0	0
	<hr/>		
Courant.....	£461	14	8
Sterling.....	£415	11	3

W. SEWELL, Sherif.

Pièces